

# Centrale d'achats



Gestion  
et valorisation  
du foncier  
dégradé



## Une centrale d'achats pour quoi et pour qui ?

Des chancres industriels sur votre territoire ?  
Un projet à développer sur un site pollué ?  
Une ancienne décharge à réaffecter ? Un chantier d'assainissement à réaliser ? Un doute sur la qualité des sols et/ou des eaux ? SPAQUE a mis en place une centrale d'achats pour vous aider dans votre gestion du foncier dégradé et sa valorisation.

Au travers de la centrale d'achats, nous mettons à disposition, notamment des villes et communes, des services - prestés par des sociétés spécialisées - concernant la gestion des sols pollués et le redéploiement des terrains ainsi assainis.

## Les avantages de la centrale d'achats

- Les adhérents à la centrale ne doivent plus mettre en œuvre, eux-mêmes, des procédures de marchés publics afin de faire appel à un prestataire spécialisé.
- Les prestataires ont été désignés sur base de marchés publics réalisés par SPAQUE. Nous validons leur compétence et leur expertise.
- En recourant aux services d'une entreprise de la centrale d'achat vous pouvez, également, bénéficier de l'accompagnement de nos experts.
- L'adhésion à la centrale d'achats est gratuite.

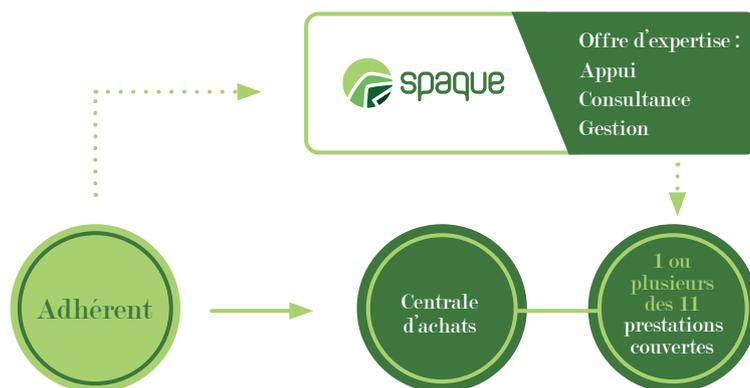
## Des modalités d'adhésion souples

- L'adhésion n'implique aucune exclusivité ni dans le chef de l'adhérent ni dans celui du prestataire.
- La commune adhérente n'a aucune obligation de se fournir auprès d'un adjudicataire désigné par SPAQUE.
- La commune n'est tenue à aucun minimum de commandes.
- L'adhérent est uniquement tenu de respecter les clauses et conditions du cahier des charges et de payer directement le prestataire.

## Comment adhérer ?

Intéressé(e)s par notre centrale d'achats ? Vous trouverez sur notre site web la liste des principales prestations couvertes par celle-ci (<https://spaque.be/centrale-dachats/>). Nous vous invitons à nous faire part de votre intérêt et à nous indiquer quelles seraient les prestations

pour lesquelles vous seriez intéressé(e)s. Sur base de cette réponse, nous vous transmettrons une convention d'adhésion afin de formaliser cette collaboration. Convention qu'il conviendra de faire valider au Conseil communal et de soumettre, ensuite, à la Tutelle.



## Les prestations couvertes

1. Forages d'investigations et prélèvements d'échantillons de sol et d'eau
2. Analyses de sol par un laboratoire agréé
3. Analyse de sédiments et boues de curage
4. Réalisation d'une étude indicative de l'état du sol
5. Réalisation par un bureau d'études agréé des études prévues au Décret sols pour caractériser et réhabiliter un site : étude d'orientation, étude de caractérisation, étude combinée, étude de risques, élaboration d'un projet d'assainissement, évaluation finale à l'issue des travaux de réhabilitation
6. Sélection d'un bureau de contrôle et d'un coordinateur sécurité-santé, spécialisé dans le suivi des travaux d'assainissement
7. Évacuation de terres excavées / sédiments vers des centres de traitement agréés
8. Évacuation de dépôts sauvages de déchets
9. Condamnation de piézomètres
10. Levés topographiques par un géomètre expert
11. Étude « faune et flore » conformément à la loi sur la protection de la nature

Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des besoins rencontrés par les adhérents





## Centrale d'achats

**Philippe Scaufaire**

**Analyse du marché et prospection**

**ph.scaufaire@spaque.be**

**+32 (0)494 57 94 81**

**[www.spaque.be/centrale-d'achats](http://www.spaque.be/centrale-d'achats)**

## Général

**Av. Maurice Destenay, 13**

**B-4000 Liège**

**+32 (0)4 220 94 11**

**[www.spaque.be](http://www.spaque.be)**

